

**MINISTÈRE DE LA FORÊT ET DE L'ENVIRONNEMENT**  
**SECRÉTARIAT PERMANENT DE L'ACCORD DE CONVERSION DE DETTES**  
**FRANCE-GABON (ACD)**

**Appel à Manifestations d'Intérêt**  
**pour le recrutement d'un Cabinet de consultants**  
**chargé de l'évaluation rétrospective des Projets BIB et PAPPFG au Gabon**

**SERVICES DE CONSULTANTS**

L'Accord de Conversion de Dettes France-Gabon, «mis en œuvre» par l'Agence Française de Développement (ci-après nommée "l'Agence") pour le compte de la France, entend affecter une partie du financement du Fonds d'Etudes et de Préparation de Projets (FEPP1) au paiement des prestations d'un cabinet de consultants chargé de l'évaluation rétrospective des Projets :

- Bureau Industrie Bois (BIB) visant à mettre en place un bureau d'appui à l'industrialisation de la filière bois ;
- Projet d'Aménagement des Petits Permis Forestiers Gabonais (PAPPFG) visant à relancer la dynamique d'aménagement forestier durable, en rendant possible l'entrée des petits permis dans le processus. Il visait également le renforcement des capacités du ministère de tutelle et la promotion de bureaux d'aménagistes privés.

Ces évaluations ont pour principal objectif de formuler un **jugement crédible et indépendant** sur les questions clefs que soulèvent le bien fondé, la mise en œuvre sur les plans matériel et humain ainsi que les effets des projets. Elles suivent les principes et critères énoncés dans le CAD de l'OCDE.

Le cabinet doit prendre en compte de façon équilibrée les différents points de vue qui peuvent être exprimés par les bénéficiaires des projets et conduire l'évaluation de façon impartiale. Cette prise en compte de la pluralité des points de vue doit se traduire par l'association systématique des différentes parties prenantes du projet au processus d'évaluation.

Le Secrétariat Permanent de l' ACD invite les cabinets à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus.

Les critères d'éligibilité à un financement de l'AFD sont spécifiés à l'article 1.3 des "Directives pour la passation des marchés financés par l'AFD dans les états étrangers", document disponible sur le site web de l'AFD ([www.afd.fr](http://www.afd.fr) ).

Les cabinets intéressés doivent produire les informations montrant qu'ils sont qualifiés et expérimentés pour réaliser la présente mission. A ce titre, ils justifieront qu'ils possèdent des références récentes de prestations similaires à la mission au sujet :

- de l'expérience attestée sur des prestations d'évaluation de projet,
- de l'expérience dans les domaines suivants :
  - la foresterie ;
  - l'économie forestière ;
  - la gestion forestière en zone tropicale ;
  - l'industrie forestière en Afrique ;
  - la gestion de projets financés par des bailleurs de fonds.
- de l'expérience du contexte géographique Afrique, notamment dans le Bassin du Congo.

Le dossier de manifestation d'intérêt, rédigé en français, comprendra une lettre d'intention accompagnée d'une note de présentation du cabinet, ou du groupement, indiquant qu'il est qualifié pour réaliser les prestations décrites plus haut.

Le dossier sera transmis en version papier en quatre (4) exemplaires dont un (1) original et trois (3) copies plus une version numérique sur support USB, CD ou DVD et comprendra notamment les pièces suivantes :

- la lettre d'intention ;
- l'expérience générale du cabinet ;
- l'expérience du domaine ;
- la disponibilité des moyens matériels et humains pouvant être mis à disposition et assurant des compétences dans les domaines concernés ;
- toutes autres informations pertinentes (certifications, distinctions particulières, etc.).

Le Secrétariat Permanent dressera une liste restreinte de **06 candidats maximum**, présélectionnés sur la base des candidatures reçues auxquels il adressera le Dossier de Demande de Propositions pour la réalisation des services requis.

Les manifestations d'intérêt doivent être déposées au plus tard le 18/05/2018 à 15h au Ministère de la Forêt et de l'Environnement à l'attention de :

- **M. Brice NGANDA**, Secrétaire Permanent ;
- **Mme Aimée MEKUI ALLOGO**, Assistante du Secrétaire Permanent.

B.P.199 Libreville GABON  
Numéro de téléphone : +241 07 01 72 72  
E-mail : [acd.cosctp@gmail.com](mailto:acd.cosctp@gmail.com) / [amekui2002@yahoo.fr](mailto:amekui2002@yahoo.fr)

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessus, aux heures suivantes : de 9h à 15h30 minutes.